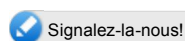


# Les lions dénigrés: plainte contre le cirque Royal

*La fondation Tier im Recht estime que le numéro de lions de l'institution est illégal. Le Ministère public saint-gallois a été saisi.*

on off i

Une faute?



En rmi les numéros du cirque saint-gallois Royal, celui du dressage de lions fait partie de ceux qui plaisent le plus au public. Mais pas aux défenseurs des animaux. Les fauves sautent de plateforme en plateforme, font les «beaux», courent autour de la piste. Pour la fondation Tier im Recht ce n'est rien d'autre que de l'humiliation et de la maltraitance. Elle a déposé une plainte au Ministère public du canton de Saint-Gall.

«Pour nous, le cirque viole clairement la loi sur la protection des animaux, argumente Gieri Bolliger, directeur de la fondation. «Les atteintes à leur dignité sont expressément répréhensibles, dans les cirques, les abattoirs ou lors d'expériences animales», poursuit-il.

## «Peur du fouet»

La fondation estime que ce numéro est une preuve indéniable d'une volonté de domination de l'homme sur l'animal: «On voit clairement que les animaux ont peur du fouet ou du bâton. Il est clair qu'ils sont conditionnés. Ça ne fait aucun doute pour nous que le cirque va être condamné», conclut le directeur.

Le patron du Royal, Oliver Skreinig, se défend: «Dans le cadre du tournage d'un documentaire sur le sujet, des tests de stress ont été menés. Les conclusions démontrent qu'à aucun moment nos lions n'ont été soumis à des conditions insupportables», explique-t-il. Selon lui, cette action en justice n'est qu'un moyen pour Tier im Recht «d'attirer l'attention».

L'argument de la dignité des animaux est pour lui irrecevable: «Bien sûr, le dompteur prend le rôle du mâle dominant. C'est ainsi dans toutes les relations homme-animal.» Et si on interprète de la façon la plus stricte la loi, il faudrait, dit-il, interdire aux humains de s'asseoir sur des chevaux.

## Interdit dans 30 pays

Les militants de la cause animale demandent depuis longtemps que la Suisse interdise les numéros avec les animaux sauvages. Epaulée par ProTier et l'organisation internationale Quatre pattes, Tier im Recht a lancé une pétition en ce sens cette année. Selon eux, ce type de spectacle est déjà interdit dans 30 pays.

La conseillère nationale Isabelle Chevalley (Vert'lib/VD) a par ailleurs déposé en 2015 une motion demandant que «des animaux, en particulier ceux posant des exigences spéciales en matière de détention et de soins et n'étant pas adaptés à suivre un cirque en tournée, ne soient plus emmenés dans des cirques, ni dans des spectacles animaliers itinérants.» Le Conseil fédéral a proposé de la rejeter. Selon lui, il n'existe aucune raison objective de le faire. Il rappelle aussi que [les règles en Suisse](#) sont bien plus précises que dans d'autres pays.

### A la rescousse des lions blancs

Il n'y a pas que les numéros de fauves du Royal qui font débat. Mardi, Quatre pattes a cloué au pilori l'élevage par le cirque de lions blancs. L'organisation rappelle que ce pelage particulier est dû à une mutation génétique. En faisant s'accoupler des spécimens rares, les risques de consanguinité, de fausses couches ou de malformation génétiques sont élevés.

Par ailleurs, Quatre pattes affirme que cette reproduction en élevage n'est en aucun cas le résultat d'un programme de préservation des espèces sous tutelle scientifique».

